



## Information aux élèves conducteurs

### Permis C

L'examen de conduite comprend une partie théorique et une partie pratique.

#### EXIGENCE PREALABLE

La catégorie B doit être obtenue avant la catégorie C.

#### CONDITIONS PARTICULIERES DES APPRENTIS CONDUCTEURS DE CAMIONS

Se renseigner au guichet des permis de conduire.

#### EXAMEN THEORIQUE

##### Inscription à l'examen

L'inscription pour l'examen théorique complémentaire s'effectue au guichet des permis de conduire ou par poste **mais non par téléphone**. Le permis d'élève conducteur doit toujours être produit. Un délai de deux à quatre semaines jusqu'à la date de l'examen est à prendre en considération.

##### Désistement

Prévenir au minimum **4 jours ouvrables (96 heures à l'avance)** pour annuler un rendez-vous. En cas de non annulation dans ce délai, un émolument sera facturé.

##### Déroulement de l'examen

Le jour de l'examen, le candidat prendra place à l'endroit indiqué par le panneau "EXAMEN THEORIQUE", muni de sa fiche candidat à un examen théorique et de sa pièce d'identité. Un inspecteur le conduira à la salle de théorie.

Les questionnaires contiennent 40 questions. Le candidat doit justifier de ses connaissances sur les aspects suivants :

- Prescriptions sur la durée du travail et du repos, y compris l'utilisation du tachygraphe;
- Prescriptions générales régissant le transport de personnes et de marchandises;
- Comportement à adopter en cas d'accident; connaissance des mesures à prendre après un accident ou un événement analogue, y compris les interventions telles que l'évacuation de passagers et des occupants;
- Précautions à prendre lors du retrait et du remplacement des roues;
- Prescriptions concernant les poids et les dimensions des véhicules;

- Particularités de la visibilité réduite inhérente aux caractéristiques du véhicule;
- Lecture d'une carte routière, planification d'un itinéraire, y compris l'utilisation d'un système électronique de navigation (facultatif);
- Principes de la construction et du fonctionnement des éléments suivants: moteur, fluides (p. ex. huile moteur, liquide de refroidissement, liquide de lave-glaces, lubrifiants et antigels), circuit de carburant, circuit électrique, système d'allumage, système de transmission (embrayage, boîte de vitesses, etc.);
- Principes de la construction, ainsi que du bon usage et de l'entretien des pneumatiques;
- Principes des divers genres de dispositifs de freinage et limiteurs de vitesse (y compris les prescriptions), de leur fonctionnement, principales pièces, connexions, utilisation et entretien courant;
- Principes des divers genres de dispositifs d'attelage de remorques, leurs principales pièces, connexions, utilisation et entretien courant;
- Méthodes de localisation des causes de pannes;
- Maintenance préventive des véhicules automobiles et exécution des réparations en temps utile;
- Documents relatifs au véhicule et au transport national et international de marchandises;
- Prescriptions régissant le transport de marchandises par camion;
- Facteurs de sécurité concernant le chargement du véhicule: contrôle du chargement (répartition et arrimage), difficultés liées à certains types de chargements (p. ex. liquides, charges suspendues), chargement et déchargement de marchandises et utilisation de l'équipement nécessaire à cet effet;
- Responsabilité du conducteur à la réception, durant le transport et à la livraison des marchandises selon les conditions convenues;
- Règles de la circulation, signaux et marques régissant l'usage des camions;

4 réponses fausses au maximum sont admissibles.

Le temps à disposition des candidats est de 60 minutes.

Les langues suivantes sont disponibles : Français, Allemand, Italien.

### En cas d'échec à l'examen théorique

Dès qu'il a parfait sa formation, le candidat peut se réinscrire à l'examen.

Un émoulement est à payer lors de chaque inscription après le 3<sup>ème</sup> échec.

### COURSES D'APPRENTISSAGE

Le permis d'élève conducteur, valable 24 mois **-non prolongeable-**, donne droit à des cours d'apprentissage avec voitures automobiles lourdes accompagnées d'une personne âgée de 23 ans révolus, possédant, depuis trois ans au moins, un permis de conduire correspondant à la catégorie du véhicule.

Durant les cours d'apprentissage et pour l'examen, les voitures automobiles doivent être munies, à l'arrière, d'un "L" blanc sur fond bleu.

### EXAMEN PRATIQUE

#### Inscription à l'examen

Le candidat ne peut s'inscrire à l'examen pratique qu'après avoir réussi l'examen théorique. L'inscription s'effectue au guichet des permis de conduire ou par poste **mais non par téléphone**. Le permis d'élève conducteur original doit toujours être produit.

Un délai de deux à six semaines jusqu'à la date de l'examen est à prendre en considération.

## Désistement

Prévenir au minimum **4 jours ouvrables (96 heures à l'avance)** pour annuler un rendez-vous. En cas de non annulation dans ce délai ou de non déroulement de l'examen (p. ex. retard du candidat, véhicule non conforme, etc.), l'émolument pour l'examen reste dû.

## Examen

Le jour de l'examen, le candidat prendra place à l'endroit indiqué par le panneau "EXAMEN PRATIQUE", après avoir déposé son permis d'élève conducteur et son permis de conduire dans la boîte aux lettres prévue à cet effet. Le candidat doit également être en possession du permis de circulation du véhicule d'examen.

## Véhicules acceptés à l'examen

Une voiture automobile de la catégorie C, d'un poids effectif d'au moins 12 tonnes, d'une longueur d'au moins 8 mètres et d'une largeur d'au moins 2,30 m, et atteignant une vitesse de 80km/h. L'espace de chargement doit être constitué d'une superstructure fermée au moins aussi large et aussi haute que la cabine du conducteur

Les voitures automobiles lourdes qui ne sont pas munies de doubles commandes ou d'un frein à main efficace placé entre les sièges avant, directement accessible à l'inspecteur, ainsi que celles équipées d'un frein à main à cliquet ou à accumulation d'énergie non progressif, ne sont pas admises pour les examens.

## Véhicules à vitesses automatiques ou à traction électrique

Si l'examen est passé avec ce genre de véhicules, le permis de conduire sera limité aux véhicules correspondants. Cette restriction tombe en cas de possession d'un permis sans restriction pour la catégorie B.

## Notions générales

Les conducteurs de véhicules automobiles doivent, à tout moment, posséder les capacités et présenter les comportements leur permettant de :

- Maîtriser leur véhicule afin de ne pas créer de situations dangereuses sur la route et de réagir de façon appropriée si de telles situations surviennent malgré tout;
- Observer les règles de la circulation routière, notamment celles qui ont pour objet de prévenir les accidents de la route et d'assurer la fluidité du trafic;
- Faire preuve d'égards envers autrui afin de contribuer à la sécurité de tous les usagers de la route, notamment les plus vulnérables;
- Conduire de façon respectueuse de l'environnement et économe.

## Appréciation de l'examen

Un échec est motivé à la suite d'une faute grave ou d'une répétition de fautes moyennes ou légères.

## Durée de l'examen

90 minutes environ.

## **En cas d'échec à l'examen**

### Premier échec

Dès qu'il a parfait sa formation, le candidat peut se réinscrire à l'examen.

Le forfait de la catégorie (170 F, sous réserve de modification) est à payer lors de l'inscription au nouvel examen.

### Deuxième échec

Celui qui échoue deux fois à l'examen pratique ne peut être admis à un nouvel examen pratique que si le moniteur de conduite atteste que sa formation de conducteur est achevée. Le forfait de la catégorie (170 F, sous réserve de modification) est à payer lors de l'inscription au nouvel examen.

### Troisième échec

Si son permis d'élève conducteur est toujours valable, le candidat ne peut être admis à un nouvel examen qu'à la suite d'un test favorable d'aptitude à la conduite.

Le forfait de la catégorie (170 F, sous réserve de modification) est à payer lors de l'inscription au nouvel examen.

Nous espérons que ces quelques informations vous seront utiles et nous vous conseillons de vous présenter aux examens qu'une fois votre formation achevée.

La Direction